

DELIBERATION N° 008
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du mardi 3 mars 2020

L'an deux-mille vingt, le mardi trois mars, à dix-huit heures trente

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Vote du compte de gestion (CG) du budget M14 de l'année 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Mons,
Le mardi 3 mars 2020

Gérard BANQUET
Maire de Mons,



**DELIBERATION N° 009
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS**

Séance du mardi 3 mars 2020

L'an deux-mille vingt, le mardi trois mars, à dix-huit heures trente

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Vote du compte administratif (CA) du budget M14 de l'année 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Après avoir

Sous la présidence d'Alice VILLEMAGNE première Adjointe qui atteste de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion du Trésorier, le Conseil Municipal examine le compte M14 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 019 667,62 €
Recettes	1 245 185,23 €

Excédent de clôture	225 517,61 €
---------------------	--------------

Investissement

Dépenses	393 693,76 €
Recettes	521 762,77 €

Excédent de clôture	128 069,01 €
---------------------	--------------

Restes à réaliser :	0,00 €
---------------------	--------

Besoin de financement :	0,00 €
-------------------------	--------

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 pour).

Fait à Mons,
Le mardi 3 mars 2020



Alice VILLEMAGNE
ère Adjointe

**DELIBERATION N° 010
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS**

Envoyé en préfecture le 06/03/2020 20-13

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

ID : 030-213001738-20200303-2020_10-DE

Date de Convocation :
3 mars 2020

Membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de BANQUET Gérard.

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET M14 DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 250 588,92 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 128 069,01 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 225 517,61 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 122 519,91 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 122 519,91 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 102 997,70 €

Fait à MONS, Le 3 mars 2020



Gérard BANQUET
Maire de Mons

DELIBERATION N° 011
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du mardi 3 mars 2020

L'an deux-mille vingt, le mardi trois mars, à dix-huit heures trente

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Vote du compte de gestion (CG) du budget M49 de l'année 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Mons,
Le mardi 3 mars 2020

Gérard BANQUET
Maire de Mons,



DELIBERATION N° 012
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du mardi 3 mars 2020

L'an deux-mille vingt, le mardi trois mars, à dix-huit heures trente

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Vote du compte administratif (CA) du budget M49 de l'année 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Sous la présidence d'Alice VILLEMAGNE première Adjointe qui atteste de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion du Trésorier, le Conseil Municipal examine le compte M49 qui s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses	19 788,61 €
Recettes	29 135,05 €
Excédent de clôture	9 346,44 €
Investissement	
Dépenses	33 367,20 €
Recettes	18 444,71 €
Déficit de clôture	14 922,49 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 pour).

Fait à Mons,
Le mardi 3 mars 2020

Alice VILLEMAGNE
1^{ère} Adjointe



**DELIBERATION N° 013
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS**

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

ID : 030-213001738-20200303-2020_13-DE

Date de Convocation : 3 mars 2020	Membres en exercice : 14	Présents : 14	Votants : 14
--------------------------------------	--------------------------	---------------	--------------

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de BANQUET Gérard.

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Mireille EL OKKI, Michel GORDOT, Roger BERTRAND et Daniel PASCAL

Pouvoirs : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE et Daniel PASCAL à Carmen SEQUIER

Mme Chrystelle BOULARD a été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET M49 DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	113 974,74 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	14 922,49 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	9 346,44 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	9 346,44 €
---	------------

Fait à MONS, Le 3 mars 2020


 Gérard BANQUET
 Maire de Mons